



Entrevue du 2 Mars 2018 avec la CNAM

syndicat.cgt@cpam-valence.cnamts.fr

Tél : 04 75 75 52 03

Bonjour,

Tout d'abord, la CGT CPAM 26 tient à remercier la CNAM au nom de la délégation CGT Rhône-Alpes de nous recevoir.

Nous sommes réunis ce jour pour vous faire part des problématiques et des réclamations du personnel concernant nos conditions de travail, les effets de TRAM, les effets de la nouvelle COG signée dans les différentes CPAM de la région Rhône-Alpes.

Concernant la CPAM de la Drôme, la CGT a souhaité vous rencontrer pour vous faire part du mécontentement du personnel de la caisse suite aux décisions prises par notre direction locale en lien avec la nouvelle COG.

En effet, la direction a annoncé au personnel le 9 novembre 2017, la fermeture du Back Office pour :

- CREST d'ici fin 2018,
- ROMANS d'ici fin 2019,
- MONTELMAR d'ici fin 2023.

Le personnel sous le choc n'a eu comme seules explications la centralisation du Back Office sur Valence-siège social de la CPAM de la Drôme et la diminution du mètre carré par agent en remerciement pour leur travail fourni tout en ayant déjà supporté les précédentes réorganisations des agences extérieures (nouvelles activités, augmentation de la charge de travail, etc...)

La direction a court-circuité les instances du personnel, pourtant réuni le 9 novembre dans le cadre d'une réunion avec les délégués du personnel, en annonçant aux élus cette décision seulement le 16 novembre 2017 après avoir semé le CHAOS dans les centres de CREST - ROMANS - MONTELMAR.

**La seule proposition annoncée aux agents et aux élus
pour contre carré les effets des fermetures a été le télétravail.**

**La CGT tient à rappeler que le télétravail n'est basé que sur le volontariat
et non comme une obligation.**

Le personnel de MONTELMAR et ROMANS a fait une pétition **CONTRE** ces fermetures et demande à la direction avec la plus grande fermeté une négociation collective et non individuelle dans un bureau, sans témoin, avec risque de pression et demande que soit trouvé d'autres alternatives à la fermeture des back-offices.

Le personnel de CREST a informé les pouvoirs politiques de cette décision tout en exprimant également son mécontentement.

La CGT tient à rappeler que le personnel a des solutions autres que la fermeture, avec notamment le coworking comme le préconise la nouvelle COG et l'installation du personnel dans des nouveaux locaux adaptés à leur effectif.

Par conséquent, le personnel demande à la CNAM par l'intermédiaire de la CGT CPAM 26 que la direction locale de la CPAM de la Drôme soit rappelée à l'ordre concernant ses pratiques décisionnelles et qu'une **réelle** négociation/concertation soit faite avec les agents concernés pour trouver une autre alternative à la fermeture.

Les agents insistent sur cette autre alternative, car cette décision aura des répercussions dans leur domaine familial, sur leurs conditions de travail notamment pour ceux et celles qui devront effectuer plus de 100 km pour venir travailler à Valence au siège social.

La CGT souhaite également rappeler les conséquences désastreuses de TRAM tant sur le personnel de la CPAM de la Drôme que pour les assurés.

En effet, suite à TRAM il y a eu un manque de formation, de transparence sur les activités mutualisées.

De plus, certaines activités mutualisées accumulent par moment des retards importants où le personnel est démuni mais aussi nos usagers à qui nous ne pouvons donner d'explications aux raisons de ce retard et de ce non-retour d'information.

Dans les effets pervers de TRAM, il y a eu une réorganisation des services avec une mutualisation en interne des activités pourtant non touchées par TRAM.

Les agents de la CPAM de la Drôme sentent leurs conditions de travail se détériorer (comme l'indique les résultats du BSI) de jour en jour et cela va s'accroître avec la récupération du RSI, des ETUDIANTS par le régime général mais également par la politique RH, suite à la nouvelle COG, avec la diminution du personnel de 2.5 % par an et avec l'effectif cible.

Le personnel aujourd'hui tire la sonnette d'alarme auprès de la CNAM car notre direction locale ne l'entend pas.

Pour terminer, la CGT remet ce jour auprès de la CNAM les copies des pétitions du personnel des agences de MONTEILMAR et ROMANS ainsi que la réponse apportée par les agents de ROMANS suite à la réponse du directeur de la CPAM 26 concernant leur pétition.

Valence le 2 mars 2018.